

Calendrier des payes et des pensions 2024

Calendrier prévisionnel 2024 des dates de paiement des payes et des pensions des fonctionnaires et retraités de l'État.

Le versement effectif peut varier d'une journée selon les établissements bancaires.

[calendrier_paye_des_fonctionnaires_2024](#)

Télécharger [le calendrier](#)

La retraite progressive étendue aux fonctionnaires !

À compter du 1er septembre 2023 et en application de la réforme des retraites du 16 mars 2023, les fonctionnaires

titulaires pourront bénéficier de la retraite progressive dans les mêmes conditions que les salariés du privé et les contractuels de la fonction publique également bénéficiaires avant la réforme.

64 ans c'est toujours non !!!

Réforme de retraites, 64 ans c'est toujours non; mobilisation le 31 janvier prochain

Calendrier des payes et pensions 2023

Note de service « contrat fin de carrière pour les IAE » (au titre de l'année 2023)

La note de service relative au contrat de fin de carrière pour les IAE précise les conditions d'accès et la procédure pour mobiliser ce dispositif, qui permet à l'agent de bénéficier d'un ou deux avancements d'échelon assortis d'une date de départ à la retraite.

Retraites : comparaison entre les régimes du secteur privé et du secteur public

La comparaison entre les régimes de retraite du secteur privé et du secteur public fait l'objet de deux textes publiés par l'Insee.

Présidentielle : les propositions pour la fonction publique des 5 « principaux » candidats

Que proposent les 5 principaux candidats à l'élection présidentielle pour ce qui concerne la fonction publique ?

PPCR et liquidations de pension : un gain immédiat pour les futurs retraités

Les revalorisations indiciaires liées au protocole à PPCR auront un effet positif sur les pensions de retraite.

Transformer des primes en points, comment ça marche ?

Le protocole PPCR comprend également un volet de transformation des primes en points d'indice pour toutes les catégories de fonctionnaires.

Retraite : nouvelle procédure de demande de retraite pour les fonctionnaires du MAAF

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2016-715 du 12/09/2016 précise les nouvelles procédures de demande de retraite pour les fonctionnaires du MAAF.

A compter du 1er octobre 2016, la réception de la demande de pension des fonctionnaires relevant du ministère chargé de l'agriculture est transférée au Service des retraites de

l'Etat (SRE), sauf les questions d'invalidité. Sont précisés les compétences des différents acteurs intervenant dans la nouvelle procédure (bureau des pensions au MAAF et SRE) ainsi que les différents délais et étapes de traitement d'une demande de retraite. Enfin, un rappel concerne le droit à l'information en matière de retraite.

Nous vous avons [précédemment informés \(ici\)](#) de ce changement prévu de longue date.

L'indépendance de l'Ircantec est menacée

Un projet de décret menace l'indépendance de l'Ircantec.

Retraites des fonctionnaires : nouvelle organisation

La gestion des retraites des fonctionnaires est transférée à un service unique, le SRE, qui gèrera la liquidation des pensions de retraite de tous les fonctionnaires.